

# Fiche signalétique

## Biolustre

### 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom commun</b>	: Biolustre	
<b>Utilisations</b>	: Raviveur à caoutchouc sans silicone.	
<b>Fournisseur/Fabriquant</b>	: Les Savons Evy Inc. 3460, 39ème Avenue Montréal, QC, H1A 3V1 Tél : (514) 642-9920 Sans frais : 1-800-715-6687 Fax : (514) 642-4278 Email : info@savonevy.com	
<b>En cas d'urgence</b>	: CANUTEC (613) 996-6666	
<b>FS rédigée par:</b>	: Kemika XXI Inc. + 1-450-435-7475	05/15/2006

### 2. Identification des dangers

<b>État physique</b>	: Liquide. (Transparent.)
<b>Odeur</b>	: Inodore.
<b>Statut des risques</b>	: Ce produit est classé comme non dangereux sous le SIMDUT au Canada.
<b>Vue d'ensemble des urgences</b>	: Aucun danger spécifique. UTILISER AVEC SOIN. Suivre les mesures d'hygiène industrielle appropriées.
<b>Voies d'absorption</b>	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
<b>Effets aigus potentiels sur la santé</b>	
<b>Yeux</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Peau</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Inhalation</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets chroniques potentiels sur la santé</b>	: Effets cancérigènes: Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA, l'UE et l'ACGIH. Effets mutagènes: Non disponible. Effets tératogènes: Non disponible.
<b>Conditions médicales aggravées par une surexposition</b>	: Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles aux organes cibles.
Voir Information toxicologique (section 11)	

### 3. Information sur les composants

Canada			
Nom	Numéro CAS	%	
Glycérine, (Glycérol)	56-81-5	10 - 30	

### 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

<b>Contact avec les yeux</b>	: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
<b>Contact avec la peau</b>	: Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
<b>Inhalation</b>	: En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

- Ingestion** : Ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Note au médecin traitant** : Il n'existe aucun antidote spécifique. Le personnel médical doit communiquer avec un centre antipoison.

## 5 . Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Ininflammable.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
  - Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** :  
Aucun danger particulier.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Employer un équipement de protection approprié.
- Précautions environnementales** : Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un déversement accidentel minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit avec une pelle et le placer dans un récipient à fermeture hermétique imperméable à l'eau en vue de l'élimination. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

## 7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.

## 8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Canada

**Nom du produit**

Glycérine, (Glycérol)

**Limites d'exposition**

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2005).

TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Mist

**Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs d'exposition limites considérées comme acceptables.**

- Mesures techniques** : Aucune ventilation particulière requise. Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

### Protection individuelle

- Yeux** : Lunettes de sécurité.
- Peau** : Blouse de laboratoire (sarrau).
- Respiratoire** : Un système de respiration n'est pas requis sous les conditions d'utilisation normales et prévues.
- Mains** : Gants jetables en vinyle.



**HMIS Code/Équipement de protection individuelle** : A

**Protection individuelle lors d'un grand déversement** : Lunettes de sécurité, lunettes anti-éclaboussures ou masque facial. Gants étanches. Vêtement de protection complet. Bottes. Le port d'un respirateur autonome approuvé NIOSH ou l'équivalent est recommandé de même qu'un vêtement de protection complet.

Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ces composés, avant de manger, de fumer et d'aller aux sanitaires, de même qu'à la fin de la journée. Suivre les mesures d'hygiène industrielle appropriées.

## 9 . Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide. (Transparent.)
- Odeur** : Inodore.
- pH** : Neutre.
- Point d'ébullition/condensation** : La plus basse valeur connue est 100°C (212°F) (Eau). Moyenne pondérée: 157°C (314.6°F)
- Point de fusion/congélation** : Moyenne pondérée: 5.96°C (42.7°F)
- Densité relative** : Moyenne pondérée: 1.07 (Eau = 1)
- Pression de vapeur** : La plus haute valeur connue est 2.3 kPa (17.5 mm Hg) (à 20°C) (Eau).
- Densité de vapeur** : Moyenne pondérée: 1.36 (Air = 1)
- Vitesse d'évaporation** : >1 (Glycérine, (Glycérol)) comparé à Éther anhydre.
- Solubilité** : Facilement soluble dans l'eau froide, l'eau chaude, méthanol, acétone.

## 10 . Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité du produit et réactivité** : Le produit est stable.
- Incompatibilité avec différentes substances** : Réactif avec matières comburantes.
- Polymérisation dangereuse** : Ne se produira pas.
- Conditions de réactivité** : Légèrement inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique et chaleur.

## 11 . Informations toxicologiques

### Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Voie	Espèces
Glycérine, (Glycérol)	DL50	12600 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	4090 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	7750 mg/kg	Orale	Cochon d'Inde

### Effets aigus

- Yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets chroniques potentiels sur la santé** : Effets cancérogènes: Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA, l'UE et l'ACGIH.  
Effets mutagènes: Non disponible.  
Effets tératogènes: Non disponible.
- Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : reins.

## 12 . Informations écotoxicologiques

### Données sur l'écotoxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Espèces	Période	Résultat
Glycérine, (Glycérol)	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	54000 mg/l

- Précautions environnementales** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Produits de dégradation** : Ces produits peuvent être oxydes de carbone et de l'eau.
- Toxicité des produits de biodégradation** : Le produit et ses produits de dégradation ne sont pas toxiques.

## 13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

## 14 . Informations relatives au transport

### Informations réglementaires

**UN/ IMDG/IATA/ TMD** : Non réglementé.

## 15 . Informations réglementaires

### Canada

- SIMDUT (Canada)** : Non réglementé.  
LIS : Tous les ingrédients sont inscrits.

**Ce produit a été classé en accord avec les critères de classification du RPC au Canada. Cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.**

- Listes internationales** : Ce produit, (et ses ingrédients) est (sont) inscrit(s) dans les inventaires nationaux, ou est (sont) exempté(s) de l'être en Australie (AICS), en Europe (EINECS/ELINCS), en Corée (TCCL), au Japon ((METI), aux Philippines (RA6969).

## 16 . Autres informations

**Hazardous Material Information System** :

**HMIS RATING**

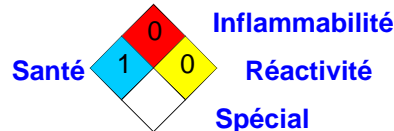
Santé	*	1
Risques d'incendie		0
Danger physique		0
Protection individuelle		A

**ÉVALUATION DU DANGER**

- 4- Extrême
- 3- Sévère
- 2- Modéré
- 1- Faible
- 0- Minimum

Consultez la section 8 pour obtenir de l'information plus détaillée sur la protection individuelle.

**National Fire Protection Association (États-Unis)** :



**Références**

- : ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. -Fiche signalétique du fabricant. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005.

**Date d'édition** : 05/15/2006  
**Version** : 1

**Avis au lecteur**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.